

Siège social : Université de Lille
42, rue Paul Duez à Lille

PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS

L'an deux mille vingt, le 22 octobre, à 18 heures,

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation Partenariale de l'Université de Lille ayant son siège dans les locaux de l'Université de Lille, 42 rue Paul Duez, 59800 Lille (ci-après dénommée « la Fondation »), se sont réunis, sur convocation du Président de la Fondation, Monsieur Jean-Christophe Camart, envoyée par courrier électronique, conformément aux dispositions des statuts.

Le Conseil d'administration est présidé par Monsieur Jean-Christophe Camart, en qualité de Président de la Fondation. Le Président est assisté d'une secrétaire de séance, Madame Séverine Casalis, en sa qualité de membre du collège des fondateurs.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Programme 2020 : accord sur des projets à soutenir sur l'avis du Comité des projets (délibération)
2. Actualisation du règlement intérieur (délibération) : Comité des projets, modalités de réunion à distance, moyens mis à disposition
3. Comité des projets :
 - Recomposition partielle
 - Bilan depuis sa création en février 2019 et prospective
4. Réflexion sur la projection de la Fondation eu égard à la création de l'établissement public expérimental
5. Questions diverses

Le Président a mis aux voix les propositions de décisions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

I. Examen des projets

Conformément à l'article 12.1 des statuts, « *Le Conseil d'administration a notamment comme pouvoirs généraux de : [...] donner son accord sur les actions et projets soutenus.* » Monsieur Bruno Desprez, Président de Florimond Desprez Veuve & Fils, ès qualité de pilote du Comité des projets, expose les avis rendus par ledit comité réuni le 31 août 2020. Le Comité des projets a auditionné les porteurs de projet en séance.

1) Acquisition d'une plateforme microfluidique robotisée

- Porteurs de la demande : Pr. Philippe Delannoy, Directeur de l'Institut pour la Recherche sur le Cancer de Lille (IRCL), Dr. Fabrice Soncin (CNRS UMI2820 LIMMS-IIS - SMMiL-E project).
- Objet de la demande : acquisition d'un ensemble de matériels permettant de construire une plateforme microfluidique robotisée, modulaire et adaptative permettant la perfusion de vaisseaux sanguins humains reconstitués dans des dispositifs microfluidiques innovants mis au point par l'équipe du Dr. Soncin à l'Institut pour la Recherche sur le Cancer de Lille.
- Coût global du projet : 71.558,40 €
- Demande formulée auprès de la Fondation : 30.000,00 €
- Avis du Comité des projets : défavorable

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'administration décide de suivre l'avis du Comité des projets et de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Conscient de l'excellence des travaux menés par cette unité mixte internationale franco-japonaise, le Conseil d'administration estime qu'il n'est pas de son rôle de contribuer au co-financement d'un équipement. D'autres sources de financement (BPI, ANR ou autres entités) dont le champ d'intervention est plus en adéquation avec la demande présentée seraient à mobiliser. Par ailleurs, il ne perçoit pas la visibilité ou le rayonnement possibles pour l'Université de Lille.

2) Pour une revue internationale d'archéologie et d'histoire transfrontalière : l'avenir de la Revue du Nord

- Porteur de la demande : Pr. Jean-François Condette, Directeur de la Revue du Nord, Professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Lille (INSPE)
- Objet de la demande : permettre à la *Revue du Nord*, grâce à un effet levier décisif, de réussir en trois ans et demi (septembre 2020-décembre 2023) sa transition éditoriale : renforcer sa visibilité scientifique nationale et internationale, étroitement liée à celle de l'Université de Lille, se redéployer dans le paysage éditorial de la science ouverte, et opérer une transformation profonde dans ses modalités de fonctionnement.
- Coût global du projet : 350.000,00 € sur 3 ans
- Demande formulée auprès de la Fondation : 150.000,00 €
- Avis du Comité des projets : ajournement

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration décide de suivre l'avis du comité des projets et d'ajourner sa décision sur cette demande.

La démarche est en adéquation avec la politique d'édition scientifique de l'Université. Toutefois, le Conseil d'administration estime que le projet doit être retravaillé et accompagné (si le porteur envisage de redéposer le projet auprès de la Fondation) pour structurer les choix stratégiques, les décliner en un plan d'actions mettant en exergue les priorités. Sur le plan du modèle économique, il serait opportun que le porteur de projet puisse rencontrer ceux qui ont d'ores et déjà opéré ce type de transition ou le Service de valorisation académique (édition scientifique).

3) Vulnérabilité

- Porteur de la demande : Pr. Jean-Baptiste Beuscart, ULR 2694 / Faculté de médecine de Lille, au nom d'un collectif d'enseignants chercheurs de l'Université de Lille
- Objet de la demande : développer et structurer un programme de recherche interdisciplinaire relatif aux vulnérabilités et aux fragilités liées aux expériences de la maladie et du soin chez les personnes âgées. Ce programme de recherche, intitulé « VulnérÂge », rassemble actuellement au sein de l'Université de Lille un collectif d'enseignants chercheurs issus de plusieurs unités de recherche en santé et en sciences humaines et sociales, attaché à apporter une contribution originale aux questionnements contemporains liés aux évolutions démographiques et sociales de nos sociétés développées.
- Coût global du projet : 159.084,00 € sur 3 ans
- Demande formulée auprès de la Fondation : 106.056,00 € sur 3 ans
- Avis du Comité des projets : ajournement

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration décide de suivre l'avis du comité des projets et d'ajourner sa décision sur cette demande.

Le thème porté par ce collectif académique interdisciplinaire est porteur à bien des égards et serait de nature à intéresser des entités du secteur privé, par exemple sous la forme d'une chaire. Le Conseil d'administration conseille aux porteurs de projet de re-présenter le projet au Comité des projets, une fois celui-ci approfondi et retravaillé pour notamment envisager et apporter une expression concrète aux concepts développés.

4) Paris 2024 : en route vers l'excellence avec Anaïs Mai Desjardins

- Porteurs de la demande : Anaïs Mai Desjardins - étudiante en médecine (3^e année), Pr. Murielle Garcin, Vice-Présidente Activités Physiques et Sportives
- Objet de la demande : obtenir la médaille d'or aux Jeux Olympiques 2024 en kitefoil et réussir les études en médecine
- Coût global du projet : 49.700,00 € par an, soit 198.800 € sur 4 ans
- Demande formulée auprès de la Fondation : 18.200,00 € par an, soit 72.800,00 € sur 4 ans
- Avis du Comité des projets : favorable

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration accorde un financement annuel de 18.200 € soit 72.800,00 € au maximum sur 4 ans. L'engagement annuel de la Fondation sera conditionné au vu du bilan que réalisera Madame Desjardins auprès du Comité des projets avant le démarrage de l'année nouvelle d'engagement.

Le Conseil d'administration salue l'ambition de cette brillante étudiante de 20 ans, qui veut allier excellence et performance tant dans ses études universitaires que dans le sport de haut niveau. Etudiante en 3^e année de médecine, Anaïs Mai Desjardins a décidé de décrocher la médaille d'or de la catégorie « Kitefoil » aux Jeux Olympiques 2024. Reconnue sportive de haut niveau espoir par le ministère chargé des sports et sportive de haut niveau par l'Université de Lille, elle est soutenue par le Club d'entreprises « Partenaires du sport » pour 14 athlètes de la région Hauts-de-France. Différents aspects, comme la promotion de l'Université et de sa fondation, seront à encadrer sur le plan juridique.

BILAN DES PROJETS RETENUS

A ce stade, seul le projet « Paris 2024 : en route vers l'excellence avec Anaïs Mai Desjardins » est retenu.

Le Conseil d'administration émet un point de vigilance sur l'équilibre à considérer dans le soutien financier entre le « one shot » et l'engagement pluriannuel qui obère une partie du budget sur plusieurs années (environ 100.000 € sur les trois ans à venir).

II. Evolution du règlement intérieur

Selon les termes de l'article 16 des statuts relatif au règlement intérieur : « Le Conseil d'Administration adopte et modifie, sur proposition du Bureau, le Règlement Intérieur. Le Règlement Intérieur est destiné à préciser les modalités d'application des statuts. » Adopté le 28 juin 2018, le Président Camart propose de l'adapter sur les articles suivants :

- L'article 3 - Comité des projets :
 - o Elargir à dix le nombre de membres ;
 - o Permettre au Président de désigner un représentant pour piloter le Comité des projets ;
 - o Fixer à trois ans renouvelables la durée du mandat de membre du Comité des projets ;
- Les articles conjoncturels 8 – Secrétaire général - et 9 – Conseiller financier – sont supprimés.
- Pour préciser l'article 11 des statuts, il est ajouté un article précisant les modalités de réunion à distance du Conseil d'administration.
- L'article 10 – Moyens mis à disposition par l'Université de Lille – précise sur la liste des moyens mis à disposition (matériel informatique).

CINQUIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité le règlement intérieur modifié.

III. Le Comité des projets

a) Composition du Comité des projets

Le Président de la Fondation informe le Conseil d'administration des circonstances l'ayant amené à revoir la composition du Comité des projets :

- Du fait de sa désignation au Conseil d'administration, Séverine Casalis a demandé à être relevée de sa fonction de membre du Comité des projets ;
- Pour des raisons personnelles, Dominique Picault-Goldstein n'a pu participer aux travaux du Comité ; elle a demandé à arrêter cette mission ;
- Interrogés, les autres membres du Comité des projets ont exprimé leur souhait de poursuivre leur mission.

Sur le fondement du règlement intérieur modifié élargissant à dix le nombre de membres, le Président Camart présente la constitution renouvelée du Comité des projets :

Représentants désignés par l'Université		Représentants désignés par la Fondation	
Actuel (4 membres)	Projection (5 membres)	Actuel (4 membres)	Projection (5 membres)
CASALIS Séverine	MELNYK Patricia	DESPREZ Bruno	DESPREZ Bruno
COCQUEMPOT Vincent	COCQUEMPOT Vincent	OLIVO Viviane	OLIVO Viviane
TOULOUSE Nil	TOULOUSE Nil	PICAULT-GOLDSTEIN Dominique	COURTOIS Brigitte
SEYS François-Xavier	SEYS François-Xavier	PRETE Cosimo	PRETE Cosimo
	CORNILLON Ghislain		En attente de désignation

b) Des éléments de bilan réalisé par le Comité des projets

Après 18 mois d'existence, le Comité des projets, sous la houlette de son pilote, Monsieur Bruno Desprez, s'est réuni ce 19 octobre pour faire le bilan de ses travaux et soumettre au Conseil d'administration des pistes d'évolution.

Sur le plan quantitatif,

- Depuis février 2019, le Comité des projets a été réuni 8 fois et a examiné en moyenne 4 dossiers, ce qui semble être un maximum pour conserver une qualité des travaux.
- Depuis 2017, sur les 47 dossiers soumis à la Fondation, le Conseil d'administration en a retenu 22, soit quasiment un sur deux.
- Abstraction faite des prises de participation au capital de start-up issues des travaux de recherche de l'Université en santé (600K€) et en sciences et technologies (80K€), le soutien de la Fondation s'est ainsi exprimé :
 - o Sur la période 2017 – 2020, hormis en sciences et technologies où le rapport est plus faible (13%), un dossier sur deux a été retenu sur les grands domaines : SVS (17%), DEG (20%), SHS (26%) et Université (24%)
 - o Sur la période 2017 – 2020, hors prises de participation, le montant moyen des financements alloués par grand domaine s'établit ainsi :
 - SHS : 57,59%
 - Université : 19,50%
 - SVS : 14,15 %
 - ST : 8,76 %
 - DEG : 0

[DEG : Droit, économie, gestion / SHS : sciences humaines et sociales / ST : sciences et technologies / SVS : sciences de la vie et de la santé. Sous le terme Université sont comptabilisés les projets interdisciplinaires ou ceux correspondant au financement d'un outil acquis au bénéfice de l'ensemble de l'Université.]

Sur le plan qualitatif, il se dégage quelques lignes forces :

- La Fondation s'est dotée d'un Comité des projets pour faciliter le processus décisionnel du Conseil d'administration. Elle a mis en place un processus de sélection et gestion des projets allant du dépôt à l'évaluation. Il apparaît nécessaire de le reprendre pour accompagner de manière plus approfondie le porteur de projet du début à la fin du processus, en adaptant le niveau d'accompagnement à la maturité du projet.
- Les membres du Comité des projets soulignent la diversité, voire l'hétérogénéité, des projets déposés auprès de la Fondation, permettant de découvrir la richesse de l'Université. Tous les grands domaines de l'Université ont été couverts.
- La rencontre entre le Comité des projets et le porteur de projet s'avère être un lieu d'échanges et de conseils important. Le Comité des projets a été parfois surpris par le manque de structuration de la présentation orale des porteurs de projet.
- Les projets doivent montrer une originalité, voire une innovation, qui ne se retrouve pas dans les autres projets de recherche et de formation soutenus par l'Université, les unités de recherche, les agences telles que l'ANR... : des projets différenciants et originaux.
- Le Comité des projets souhaite que le monde socio-économique soit mieux intégré aux projets.
- Les résultats attendus des projets doivent être clairement identifiés et évalués. Un bilan et une valorisation des résultats doivent être réalisés et présentés.

Le pilote du Comité des projets conclut en proposant au Conseil d'administration de mieux accompagner les projets du dépôt à la réalisation et l'évaluation finale. Il ne s'agit pas d'ajouter une strate mais de guider et faciliter les passerelles, que le projet soit ou pas retenu pour un soutien financier par la Fondation.

IV. Réflexion sur la projection de la Fondation eu égard à la création de l'établissement public expérimental

Lors de sa désignation le 7 juillet dernier, le Président Camart a exposé son souhait d'inscrire son mandat tout à la fois dans la dynamique de soutien de l'excellence, posée et construite par son prédécesseur, et d'ouvrir plus encore le champ d'intervention de la Fondation à un spectre disciplinaire plus large, voire pluridisciplinaire ; les pépites étant souvent à la croisée de plusieurs disciplines.

Par ailleurs, à l'aube de la création de l'établissement public expérimental (EPE) « Université de Lille » prévue au 1^{er} janvier 2022, il convient de projeter le positionnement de la fondation, dans sa trajectoire et ses missions, en cohérence avec ce nouvel environnement.

La Fondation de l'Université de Lille est atypique :

- elle a été créée avec une dotation de 15 millions d'euros ce qui lui a permis d'agir fortement et rapidement ;
- dans le financement des projets qu'elle soutient, la fondation exerce principalement un rôle de distribution, à l'image d'une fondation d'entreprise ;
- et elle fait effet levier en prenant des participations dans des start-up issues des résultats des recherches menées par l'Université.

Toute une démarche est à opérer pour rapprocher les mondes économique et académique et faire des passerelles sur des projets ou des actions à co-construire en réponse aux défis d'aujourd'hui et de demain. La fondation, objet appréhendable et compréhensible du monde économique, est à regarder dans ses autres possibilités et fonctionnalités. Cela passera également par un travail interne d'accompagnement des composantes (actuelles et futures) dans l'expression de leurs besoins notamment sur le champ du mécénat. La Fondation pourrait se doter d'un fundraiser pour accompagner l'éco-système académique dans le développement de partenariats co-construits.

Ce travail interne amènera à situer la direction U-Link (relations avec le monde socio-économique) et la Fondation dans un partage de trajectoire.

Le Président Camart a demandé à la directrice de la Fondation et au vice-président relations avec le monde socio-économique de l'Université d'animer la réflexion. Partant du constat que la Fondation est perçue de manière diverse dans ses missions et moyens, ils suggèrent que la démarche de projection soit basée sur la co-élaboration. Et pour faciliter les échanges, ils proposent d'être aidés par Thierry Cardinael (société EXAECO) qui accompagne les entreprises et les territoires dans leur cheminement prospectif. Avec son équipe, il pourrait rencontrer individuellement 30 à 40 parties prenantes (internes ou externes à l'Université), collecter leur perception afin de définir les enjeux et défis à relever ainsi que les missions et indicateurs de performance. Un panel de personnes de l'Université, des établissements composantes du futur EPE et du monde socio-économique sera identifié.

La prestation se déroulerait de novembre 2020 à mars 2021.

Le Président Camart estime profitable de se laisser interroger par l'extérieur et l'intérieur. Cela permet d'entrer dans une perception collective et d'agréger des synergies communes.

SIXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration adopte les modalités de conduite de la réflexion sur la projection de la Fondation à horizon 2030 en cohérence avec l'évolution de l'Université de Lille.

V. Questions diverses

- Evènementiels

o Evènementiel annuel de la Fondation

Le règlement intérieur en son article 6 prévoit l'organisation d'un évènement annuel « bilan – prospectives ». Prévu le 26 mars 2020, il n'a pu se tenir du fait du confinement sanitaire. Il est envisagé de le réaliser le 8 décembre 2020, sur le créneau 18h00 – 19h30, en digital et en direct depuis un espace dédié à Lilliad d'où interviendraient des personnalités du monde académique et du monde économique. Leurs prises de parole sont envisagées sous la forme de réactions suite à la diffusion de vidéos présentant les projets récemment financés par la Fondation.

Les réactions pourront porter sur la démarche « vision 2030 » et les défis sociétaux rassemblant ces mondes.
L'animation de la soirée est confiée à Monsieur Thierry Cardinael (société EXAECO).

o **Mise en réseau des start-up et spin-off issues de l'Université**

Le Président trouverait opportun que la Fondation mette en réseau les créateurs de start-up ou spin-off issues des travaux de recherche ou d'innovation de l'Université. Il peut être du rôle de la Fondation de faciliter des synergies croisées.
Une proposition sera élaborée sur 2021 en lien notamment avec la Vice-présidente Valorisation et innovation de l'Université.

- **Prochaine séance du Conseil d'administrateur**

Les administrateurs ont fixé au 18 mars 2021 la prochaine séance du Conseil d'administration.

SEPTIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et la Secrétaire générale.

Président
Pr. Jean-Christophe CAMART

Secrétaire Générale
Séverine CASALIS